



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

L'an Deux Mil Dix Sept, le mardi 27 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 20 juin Deux Mil Dix Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH – M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SATUK – Mme KHACHAB – Mme REZZOUG – M. BENOIST - Mme LOBGEOS - M. TOUBACHE - Mme DAILLY – M. GAMBIER - Mme SALMONA - M. LABET (à partir du point n°7) – Mme NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LESCAUX représentée par M. Bosino – Mme DUTRIAUX représentée par M. Ruffault - Mme SAUVAGE représentée par Mme Belfquih – Mme SALOMON représentée par M. Capet - M. CANONNE représenté par M. D'INCA

ETAIENT EXCUSES : M. BELOUAHCHI - Mme BOUKALLIT – M. TUIL – Mme TOURE – M. PUGET - M. VIEILLET – M. LABET (jusqu'au point n° 6).

SECRETARE DE SEANCE : Mme SATUK

--*

30 - EDUCATION – ATTRIBUTION D'UN PRÊT DE LIVRES AUX LYCÉENS ET AUX ÉTUDIANTS – Année scolaire 2017/2018

Sur le rapport de monsieur Abdelkrim KORDJANI, Adjoint au Maire, chargé de l'éducation primaire, secondaire et supérieure et de la restauration scolaire, exposant :

Considérant que depuis plusieurs années, la municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Éducation Nationale et les organismes associés sous les formes suivantes :

- PRÊT DE LIVRES SCOLAIRES aux élèves en préparation du CAP de la première à la deuxième année, du BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL de la seconde à la terminale, du BACCALAURÉAT GÉNÉRAL et TECHNOLOGIQUE de la seconde à la terminale,
- PRÊT DE LIVRES SCOLAIRES aux élèves en préparation du BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR de la première à la deuxième année qui ont auront fait le choix de bénéficier de cette aide et non de la bourse municipale (2 aides non cumulables)

Que pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en posant une date limite de dépôt au 31 octobre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité :

D'attribuer des livres aux élèves qui suivent les enseignements suivants de la seconde à la terminale : CAP, BACCALAURÉAT GÉNÉRAL et TECHNOLOGIQUE, BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL et BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR et dont 1 ou 2 parents sont contribuables à MONTATAIRE ;



De laisser le choix pour les étudiants en BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR d'opter entre le prêt de livres ou la bourse municipale (2 aides non cumulables) ;

De maintenir cette aide sous la forme d'un prêt gratuit de manuels scolaires :

- en complément de l'aide financière du conseil régional, si le dispositif est reconduit,
- au vu des listes établies et certifiées par les établissements scolaires,
- en fonction du stock disponible et à défaut sous la forme d'un bon de commande complémentaire.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du **31 octobre 2017**.

Les crédits seront inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Sous Fonction 22 Enseignement du 2nd degré - Article 6067 Fournitures scolaires.

Acte reçu à la Sous-préfecture le :

..... 4/07/2017

Publié ou notifié le :

..... 7/07/2017

Le Maire certifie que le présent

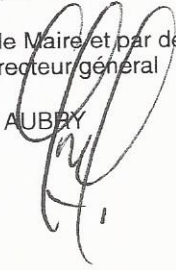
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 7/07/2017

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

